

Galerie nationale.—Fondée en 1880. En vertu d'une loi du Parlement de 1913, rétablie en 1951, elle a été placée sous la direction d'un conseil d'administrateurs nommés par le gouverneur général en conseil. Elle fonctionne maintenant en vertu de la loi sur la Galerie nationale (S.R.C. 1952, chap. 186). Elle est responsable devant le Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration).

La première fonction de la Galerie nationale est le développement et l'entretien des collections d'art national. La Galerie nationale offre d'autres services importants: organisation de prêts et d'expositions d'œuvres de l'étranger et de ses propres collections au Canada et à l'étranger, encouragement du dessin industriel et programme général de vulgarisation comprenant la distribution de reproductions pour fins éducatives, des publications, des conférences, des tournées éducatives, des émissions radiophoniques scolaires et des films sur l'art.

Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada).—Constituées en 1937 en vertu d'une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 268), en vue du développement, pour le compte de l'État, d'un service aérien transcontinental régulier. Les services aériens transatlantiques ont été inaugurés par Trans-Canada au nom du gouvernement canadien durant la seconde guerre mondiale et les vols réguliers ont débuté à la fin de la guerre. La société assure maintenant le service des voyageurs, du courrier et des marchandises sur un réseau de lignes nationales de même que des liaisons avec les États-Unis, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, la Barbade et la Trinité. Les lignes aériennes Trans-Canada relèvent du Parlement par le canal du ministre du Commerce.

Northern Transportation Company Limited.—Constituée en 1947 sous le nom de *Northern Transportation Company (1947) Limited*; le nom en a été changé en 1952. La société avait d'abord obtenu sa charte en vertu d'une loi de l'Alberta. Pleine filiale de l'*Eldorado Mining and Refining Limited* depuis l'établissement de cette société de la Couronne, elle exploite une entreprise de voiturage public dans le bassin hydrographique du Mackenzie. La Société relève du Parlement par le canal du président du Comité du conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.

Office des prix des produits de la pêche.—Créé en juillet 1947 (S.R.C. 1952, chap. 120). L'Office est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix viennent à trop fléchir. Il fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président, haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries et de cinq membres choisis au sein d'entreprises privées et de coopératives s'occupant de la pêche. L'Office a le pouvoir d'acheter des produits de la pêche et de les vendre ou de les écouler autrement ou de verser aux producteurs la différence entre le prix prescrit par lui et le prix moyen du marché.

Office du soutien des prix agricoles.—Créé en 1944 (S.R.C. 1952, chap. 3) pour aider à stabiliser les prix des produits agricoles. L'Office relève du Parlement par le canal du ministre de l'Agriculture.

Office fédéral du charbon.—Créé en 1947 en vertu de la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86). L'Office est chargé d'étudier et de recommander au gouvernement des programmes de production, d'importation, de distribution et d'emploi du charbon au Canada. Il administre également les subventions au transport, d'autres subventions intéressant le charbon et les prêts autorisés en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 170). L'Office est responsable devant le Parlement dans la personne du ministre des Mines et des Relevés techniques.

Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles).—Par le moyen de cette société de la Couronne, le gouvernement fédéral assure des services directs de navires à vapeur aux Antilles, conformément aux dispositions du traité de commerce avec les Antilles, 1926. La société relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Park Steamship Company Limited.—Après la seconde guerre mondiale, la société a fait fonction d'agent de la Corporation de disposition des biens de la Couronne à l'égard de la vente et de la livraison aux acheteurs des navires du gouvernement construits pendant la guerre. Cette tâche est terminée, mais la société demeure en fonction pour s'acquitter d'autres tâches appropriées à son rôle. La société n'a pas de personnel en propre; son travail est exécuté par le personnel de la Commission maritime canadienne (voir p. 84). Elle relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.

Polymer Corporation Limited.—Établie par lettres patentes en 1942 en vertu de la loi sur les compagnies. Elle relève de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État (S.R.C. 1952, chap. 133) et de la loi sur l'administration financière (S.R.C. 1952, chap. 116). La société a été établie en 1942 en vue de la construction et de l'exploitation à Sarnia (Ont.) d'une usine de caoutchouc synthétique qui fabrique à l'heure actuelle une foule de produits en caoutchouc synthétique et quelques produits chimiques. Elle relève du Parlement par le canal du ministre de la Production de défense.

Société canadienne des télécommunications transmarines.—Créée le 10 décembre 1949 par une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 42) en vue de faire l'acquisition, pour l'exploitation publique, de tous les moyens de télécommunication avec l'extérieur existant au Canada, en conformité de l'Accord du Commonwealth sur le télégraphe conclu le 11 mai 1948. L'accord a pour objet de permettre de consolider et de raffermir les réseaux de communication par radio et câble du Commonwealth. La société relève du Parlement par le canal du ministre des Transports.